

2 DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

332

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-128

**ARRETE D'AUTORISATION DE PROCEDER A UNE VENTE AU
DEBALLAGE (BROCANTE) SUR LE TERRITOIRE
DE RIBECOURT-DRESLINCOURT LE DIMANCHE 7 JUIN 2026**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu la loi 73.1193 du 27 Décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;

Vu la Loi n° 87-962 du 30 Novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers ;

Vu les Décrets n° 88.1039 et 88.1040 du 14 Novembre 1988 portant application de ladite loi ;

Vu les Circulaires Préfectorales des 18 Avril 1990, 14 Mars 1991, 25 Juin 1992, du 28 Juillet 1999 et du 10 Mars 2000 ;

Vu la loi 89.1008 du 31 Décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social ;

Vu la loi 96.603 du 5 Juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 27 ;

Vu le décret 96.1097 du 16 Décembre 1996 pris en application du titre III chapitre 1^{er} de la loi 96.603 du 5 juillet 1996 et relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes et ventes en magasin d'usine ;

Vu les demandes adressées par l'association de chasse de Dreslincourt à l'effet d'être autorisées à procéder à une vente au déballage (brocante) sur le territoire de Ribécourt-Dreslincourt ;

Considérant que la requête répond aux dispositions de l'article 27 de la loi du 5 Juillet 1996 et de son décret d'application susvisés ;

Considérant que la « Fête Patronale - marché artisanal - foire – brocante » constitue traditionnellement une manifestation relevant de la réglementation applicable aux foires et brocantes ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur l'organisation des foires et brocantes sur le domaine public ;

ARRETONS :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent, sont autorisées à procéder à une vente au déballage (brocante) sur le territoire de Ribécourt-Dreslincourt, le **dimanche 7 juin 2026** à partir de **6 heures jusqu'à 17 heures 30 inclus**.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	METRAGE
1	ROUSSEAU	Aurelie		8
2	LECOURT	Chloé		5
3	AUBIER	Annie		5
4	DOÏTEAUX	Morgane		5
5	RAYEZ	Daniel		5
6	LEMOINE	Marie-Cécile		5
7	ECLANCHER BOUBERT	Marie-Hélène		10
8	LHESEST	Isabelle		6
9	PERRIER	Caty		12
10	HOUBART	Laurence		5
11	DUPRESSOIR	Gerard		8
12	DUBOIS	Corinne		5
13	GAUDEFROY	Colette		5
14	VANWIERST	Christiane		8
15	MOURTADI	Myriam		7
16	NOTREDAME	Marianne		5
17	LEJEUNE	Beatrice		7
18	TELLIER	Martine		10
19	GUILLOMY	Philippe		9
20	RC 92572083100013	CHAMPS		3
21	DORMARD	Christelle		5
22	LEBRUN	Cindy		5
23	BAKUM	Perrine		10
24	BILLAUT	Stephanie		8
25	BELLOT	Alexandra		18
26	VANWIERST	Sandrine		5
27	BAMBIER-- CHARLES	Pauline		6

	NOM	PRENOM	ADRESSE	METRAGE
28	CARRASCO	Deborah		5
29	SELLIER	Jennifer		5
30	BUTIN	Chloe		12
31	CROCE	Catherine		8
32	RAYER	Brigitte		5
33	GUEGUEN	Martine		5
34	TREVETTE	Yves		15
35	CHAPUIS	Lydie		6
36	GAILLARD	Maryline		10
37	PAIXAO	Delphine		7
38	BOULET	Didier		3
39	HAINAZ	Carole		11
40	COLLE	Françoise		7
41	LANGLOIS	Cyril		8
42	LEBRUN	Sophie		6
43	LOUVET	Marie-Claire		12
44	HARDIER	Françoise		7
45	MOYAT	Elodie		17
46	SZCZOTKOWSKI	Lucie		5
47	PETRE	Louane		5
48	PUGNANT	Nathalie		5
49	TURLES	Valerie		
50	BEBLO	Benoit		

	NOM	PRENOM	ADRESSE	METRAGE
51	PALERMO	Eric		5
52	FOURNIER	Sothea		19
53	DARVIN	Nathalie		9
54	TOULERON	Estelle		6
55	DECLAIN	Marie-France		5
56	MARCHAL	Monique		5
57	HERRERA	Emilie		15
58	REGAIEG	Solange		5
59	GRANDIN	Veronique		7
60	PERNETTE	Axel		5
61	PIENS	Antonella		5
62	COEFFIN	Marine-Clara		5
63	NOEL	Agnes		5
64	MESGNY	Nicolas		10
65	LEWANDOWSKI	Claire		5
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
Soit un total de mètres linéaires de 478 mètres				

Article 02 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout Officier de Police Judiciaire ou agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 03 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit devant le Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier 80011 AMIENS Cedex 1 ou soit de la saisine de M. le Préfet de l'Oise en application de l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr. Le présent arrêté peut, également, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Ribécourt-Dreslincourt à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 04 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt, le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt, le Chef de Service de Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur CAUCHE, Président de l'association de chasse de Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 05 : Ampliation, du présent arrêté, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie à Ribécourt-Dreslincourt ;
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale à Ribécourt-Dreslincourt ;
- Monsieur Nicolas CAUCHE, Président de l'association de chasse de Dreslincourt ;
- Archives.

Fait à Ribécourt-Dreslincourt, le jeudi 28 mai 2026

Jean-Guy LÉTOFFÉ
Maire,



PAGE ANNULEE